

Co-financement de conférences organisées par un Groupement de Recherche (GDR)

Dans le cadre de son action en faveur des initiatives de structuration de la recherche, la Faculté des Sciences souhaite soutenir les Groupements de Recherche (GDR) développés au sein de ses unités, via un co-financement des évènements organisés par ces réseaux (délibération de la Commission Recherche # SC-CR-2021-19).

Pour être éligible, la manifestation devra être organisée dans le cadre d'un GDR, par un membre d'une unité de recherche dont Université de Paris est tutelle, au sein de la Faculté des Sciences, et avoir lieu sur un des sites d'Université de Paris. Le dossier devra être visé par le directeur de l'unité d'accueil de la personne en charge de l'organisation.

Le budget maximal attribué est de 2 500 euros. Un bilan de l'utilisation des crédits sera demandé après l'évènement.

DOSSIER DE DEMANDE DE CO-COFINANCEMENT

Le dossier sera constitué des éléments suivants :

1- Une fiche synthétique indiquant :

- L'intitulé, les dates potentielles et le lieu de la manifestation
- Le Groupement de Recherche associé
- Les coordonnées de l'organisateur principal au sein d'Université de Paris (nom, prénom, statut, mail, unité de recherche)
- Le nombre de participants

2- Une présentation scientifique de l'évènement

Présenter, de façon synthétique, les thèmes scientifiques et les objectifs de la manifestation, le programme prévisionnel et le comité d'organisation.

3- Le budget de l'évènement

Indiquer le budget prévisionnel global de l'évènement, en incluant le montant sollicité à la Faculté des Sciences, les apports éventuels des co-financeurs, l'ensemble des dépenses et des recettes.

Le dossier devra être adressé par email à Pauline Andreu (<u>pauline.andreu@univ-paris-diderot.fr</u>). Les demandes seront examinées au fil de l'eau.